



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 28 JUIN 2013

Date de convocation : 19 Juin 2013

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, POIRIER Christophe BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, LAFFONT Arnaud, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mmes BOULARD Christelle, BENOIST Claire & RAYNAUD Magali
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme DESLIS Laurence, excusée;

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Rémy MAUBOUSSIN, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Convention ATESAT 2013
- * Répartition des sièges au conseil communautaire
- * Tarifs garderie 2013/2014
- * Sécurisation cantine/école
- * Affaires et questions diverses

1/ Convention ATESAT 2013

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 18 janvier dernier, la commune a demandé à la DDT de renouveler la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

M. le Maire donne lecture du projet de convention proposé par la DDT

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dont l'article 7.1 offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains, ;

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;

Considérant que les services de l'Etat (DDT depuis le 1^{er} janvier 2010) peuvent assurer une mission dite ' « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT) ;

Considérant que la commune répond aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 pour bénéficier de l'ATESAT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le calcul de la rémunération de la mission, conduisant à un montant forfaitaire annuel de 309.20 € pour l'année 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention ATESAT s'y rapportant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la convention d'ATESAT

2/ Répartition des sièges au Conseil Communautaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée par accord local à la majorité qualifiée des communes membres, ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- que la commune de LAVARDIN est membre de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise ;
- qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges ;
- qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 31 août 2013 ;
- qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2013 déterminant la répartition des sièges au conseil communautaire,

Considérant le courrier de Monsieur le Sous-préfet de Mamers en date du 7 mai 2013 demandant à rapporter la délibération susvisée au motif que le principe de « proportionnalité » par rapport à la population n'est pas respecté et qu'il convient de définir une nouvelle répartition précisant les tranches de population afin de tenir compte du poids démographique de chaque commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- **de rapporter la délibération du 12 avril 2013 relative à la répartition des sièges des conseillers communautaires au prochain renouvellement général des conseillers municipaux,**
- **de fixer comme suit la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :**

Répartition par strate de population	Nombre de sièges
Jusqu'à 1 000 hab.	2
De 1 001 à 1 500 hab.	3
De 1 501 à 2 000 hab.	4

La répartition des sièges par commune sera donc la suivante :

	Population municipale 2013	REPARTITION des SIEGES
Conlie	1869	4
Tennie	1051	3
Domfront-en-Champagne	971	2
La Quinte	832	2
Degré	740	2
Lavardin	740	2
Ste Sabine S/Longève	676	2
Mezières S/Lavardin	659	2
Neuville-lalais	579	2
St Symphorien	561	2
Cures	529	2
Bernay en Champagne	458	2
La Chapelle St Fray	421	2
Neuvy en Champagne	378	2
Ruillé en Champagne	316	2
Total	10 780	33

3/ Tarifs Garderie 2013/2014

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'augmenter les tarifs de la garderie municipale, ainsi que suit :

Matin (7h30 - 8h50) : 1.95 €

Après-midi (16h30 - 19h00) : 2.25 €

- Un forfait de 16.50 € (seize euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfant scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

Ces tarifs prendront effet à compter de la rentrée de septembre 2013.

4/ sécurisation cantine / école

Outre le fait que la commune ait décidé d'étendre le système de vidéosurveillance à l'école, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de poser des caméras à l'école direction le terrain ainsi qu'à la cantine direction les vestiaires ; l'intérêt de cette installation serait de limiter les dégradations sur les bâtiments communaux et donner plus de tranquillité.

M. le Maire sollicite le CM sur le fait de pouvoir rencontrer des fournisseurs pour des devis et présenter un dossier plus complet lors d'un prochain CM

Après débat, le CM autorise le Maire à contacter des fournisseurs ;

Le problème de l'enregistrement des données est soulevé ;

Celles-ci ne seraient vues uniquement que par des personnes habilitées et utilisées qu'après constat de détériorations ou vols.

5/ Affaires diverses

Fusion des syndicats d'eau de Lavardin et de Conlie:

Monsieur le Maire rappelle que malgré le refus de l'ensemble des communes adhérentes du syndicat, un arrêté préfectoral portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du SIAEP de la région de Conlie et du SIAEP de Lavardin a été pris le 6 mai 2013

Les élus de la commune de Lavardin s'indignent en constatant que les services de l'Etat sont passés outre les résultats de la consultation prise à propos de la création d'un nouvel EPCI

En conséquence, et, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à se joindre à l'action en justice qui pourrait être engagée par les communes adhérentes du SIAEP de Lavardin.

Afin d'introduire une procédure ou toutes autres procédures consécutives, la Commune de Lavardin confie à la SCP HAY LALANNE GODARD HERON BOUTARD SIMON - avocats associés - 1, rue du 33^{ème} Mobiles au MANS la défense des intérêts de la commune.

Départ à la retraite de Mme Erault, directrice de l'école de Lavardin :

M. le Maire rappelle que Mme Erault fera valoir ses droits à la retraite à l'issue de l'année scolaire ; à cette occasion, un pot de départ, offert par la municipalité, est prévu le jeudi 4 juillet à 18 h à la cantine.

M. le Maire informe qu'il a averti Mme Erault de son absence à cette manifestation (obligations familiales).

Lotissement « le Haut Lieu » Famille Pellissier :

M. Mauboussin, adjoint aux travaux, informe le CM que les propriétaires sont dans l'attente des résultats des sondages du sol ; suite à ces résultats, les travaux de voirie pourraient commencer en septembre.

Installation de stockage de déchets inertes au site le « Haut Eclair » à Aigné :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L.541.67 du code de l'environnement, la commune doit se prononcer dans un délai de 30 jours à compter du 24 juin sur le projet de demande d'autorisation transmise par la Sté Eiffage pour une installation de stockage de déchets inertes au site « Haut Eclair » sur la commune d'Aigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis Favorable à l'installation de stockage de déchets inertes sur le site « Haut Eclair » - commune d'Aigné

Tour de table des Elus :

C Benoist – A Laffont et C Boulard : ras

C Poirier fait part aux élus d'un entretien verbal avec M. Beslier Stéphane, domicilié « étangs de Vosparfonds » lequel sollicite la commune pour acquérir une partie du chemin d'exploitation desservant sa propriété. Le CM souhaite une demande écrite du propriétaire afin d'étudier sa demande ; sachant qu'il s'agit d'une voie communale et que des démarches administratives obligatoires seraient à mettre en place.

Magali Raynaud demande si un composteur peut être installé à la cantine ? Ce serait une démarche positive auprès des enfants. M. Bourreau se charge de contacter le personnel de la cantine ainsi que M. Péan pour la mise en place éventuelle.

F Rivol informe qu'elle a participé le 27 juin à l'évaluation des risques professionnels du personnel communal en présence de Mme Bodey, préventeur au centre de gestion de la fonction publique. Journée enrichissante. Un compte rendu sera établi par Mme Bodey et mis à disposition d'elle-même et de MC Raynaud, assistant de prévention.

Concernant le remplacement de M. Péan par M. Busson cet été, la commune de La Chapelle St Fray ayant changé les horaires de travail de M. Busson, celui-ci ne pourra être présent que le lundi et jeudi ; il est proposé d'ajouter 1h par jour (soit 4h) donc 8h/semaine (au lieu de 9h en 2012)

A fait une visite inopinée au local jeunes ; compte tenu du stockage de matériel inutile devant la porte de secours, M. Péan déposera la remorque lundi pour que les jeunes puissent débarrasser le local et M. Péan amènera ces déchets à la déchetterie de Conlie l'après-midi. Le CM émet un avis favorable mais ne souhaite pas que cela se reproduise (perte de temps pour l'agent)

Quelques jeunes seront bénévoles pour le dimanche du comice.

JM Leboucher est surpris de constater l'état de mauvais entretien de l'abribus, place de l'Europe, ainsi que les alentours de la salle (gouttière cassée). Il faudrait rappeler que ce sont des biens publics, et qu'ils devraient être respectés

Concernant le comice, une dernière réunion s'est tenue le 27 juin où plus de 70 personnes étaient présentes. Il reste quelques détails au niveau technique, logistique (chaises) et au niveau de la restauration à régler. Tout ceci sera réglé semaine 27

JC Bourreau va remplacer Mme Moneuze pour le transport des élèves en car vers La Quinte du 1^{er} au 5 juillet (Mme Moneuze est en arrêt de travail à compter du 28 juin) et une stagiaire sera présente cette même semaine à la cantine.

P. Dubois remercie l'ensemble des élus pour leurs témoignages lors du décès de son papa.

R Mauboussin informe de la nomination d'un nouveau géomètre du cadastre, il s'agit de Mme Annie Planchenault. Concernant les travaux d'aménagement de la Place de l'Europe, ceux-ci seront réalisés par l'entreprise Chapron, dernière semaine d'octobre ou première semaine de novembre ; les travaux de bardage de l'atelier sont prévus pour la première quinzaine de septembre.

Séance levée à 21H.